

STAGES COLLECTIFS / MULTI-SECTORIELS POUR LES ELEVES DE SECONDE

15 au 26 juin 2026

Objectif

Selon les travaux du groupe « stages » mobilisé par le CREFOP de Normandie, l'Agence régionale de l'orientation et des métiers a la volonté de mettre en place une offre de stages collectifs et multi-sectoriels, conçue pour les élèves de seconde sur la période du 15 au 26 juin 2026.

Pour répondre aux difficultés passées

- Difficultés pour les entreprises de se mobiliser 15 jours avec un même tuteur
- Certains jeunes ne trouvent pas de stages pertinents en lien avec leur projet personnel
- La période de la seconde quinzaine de juin n'est pas toujours la plus facile pour les entreprises d'autant que tous les jeunes de seconde recherchent sur la même période (25 000 jeunes en Normandie)
- Les enseignants n'assurent pas de suivi de stages individualisés sur la période considérée, ainsi l'intérêt pédagogique pour les jeunes n'est pas toujours optimal
- Dans certains secteurs d'activités comme le secteur santé, il peut être très difficile de trouver une entreprise soit parce que le jeune est mineur ou pour d'autres raisons liées à la situation dans le secteur considéré.

Et pour répondre à plusieurs enjeux

- Égalité des chances et accès à l'offre sur l'ensemble du territoire normand
- Simplification de l'engagement des entreprises – Faciliter l'implication des entreprises
- Diversité des découvertes et promotion de la mixité dans les métiers.

Typologie des stages

Plusieurs formats de stages collectifs peuvent être envisagés

Type de Stage Collectif	Description	Exemple
Mono-site – Mono-entreprise	Plusieurs stagiaires au sein d'une seule et même grande entreprise ou administration publique	SNCF (juin 2025)
Multisectoriel & Multi-entreprises	Plusieurs stagiaires avec un parcours de découverte impliquant différentes entreprises de secteurs variés.	MEDEF (juin 2025)
Mono-secteur & Multi-entreprises	Plusieurs stagiaires avec un parcours de découverte ciblant un unique secteur d'activité.	L'industrie à l'Aigle (projet 2026)
Bi-entreprises	Plusieurs stagiaires impliquant uniquement deux entreprises sur les deux semaines.	Agence de l'orientation et Science Action (juin 2025)

Procédure

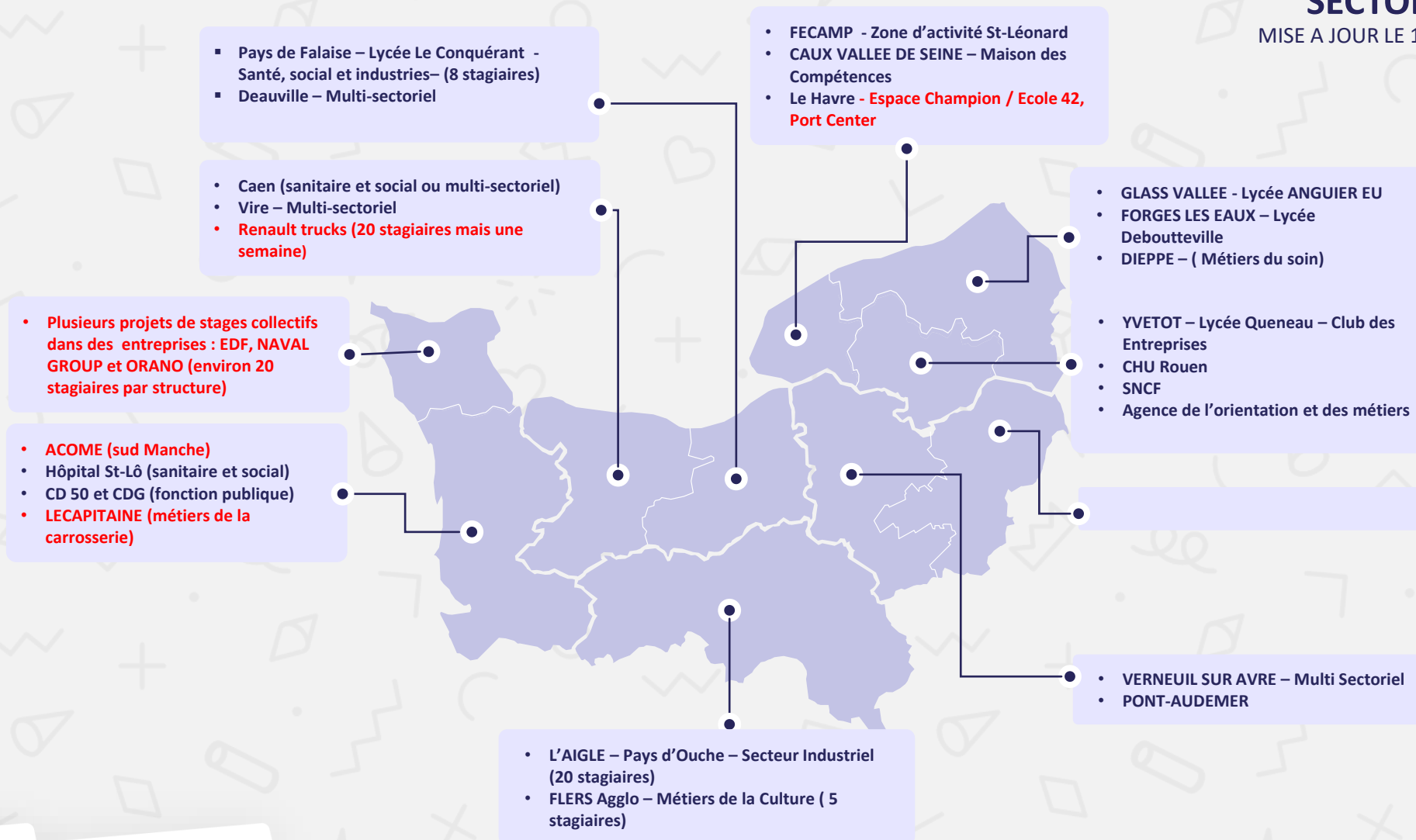
- 1/ Délimitation Géographique : Choisir une zone géographique précise (ville ou EPCI) en veillant à la facilité de déplacement des jeunes.
- 2/ Identification d'un ou plusieurs secteurs : Cibler un ou plusieurs secteurs d'activité pertinents.
Recrutement des structures : Identifier et recruter les entreprises, associations ou autres structures volontaires.
- 3/ Désignation du Porteur de Projet : Trouver la structure qui signera et portera officiellement la convention (ex : communauté de communes)
- 4/ Établissement du Programme : Concevoir le programme du stage en collaboration avec tous les acteurs impliqués.
- 5/ Validation : Validation finale du stage collectif pour le cartographier et en faire la promotion à l'échelon territorial et régional

Points de vigilance

- **Mobilité des Jeunes** : La distance entre les différentes structures d'accueil doit être réduite au minimum, idéalement pouvoir se faire **à pied**, ou par **transport collectif** afin de pallier les difficultés de déplacement sur certains territoires. Voir à mobiliser également les communautés de communes.
- **Sécurité et Encadrement** : Toutes les mesures en matière de sécurité, d'encadrement des jeunes et la **réglementation du droit du travail** doivent être scrupuleusement respectées.
- **Outil Pédagogique**: Bien que non obligatoire, il est fortement recommandé aux structures accueillantes de prévoir un **outil pédagogique** pour impliquer les jeunes (ex: élève reporter, production écrite/visuelle, film de 2 minutes sur le stage) avec un temps de restitution prévu.
- **Capacité d'accueil** : Le défi de trouver des entreprises partenaires ayant la capacité d'accueillir un nombre de stagiaires équivalent pour former des groupes (ex. : équilibrer un groupe de 10 stagiaires avec des entreprises qui ne peuvent en prendre que 5).
- **Portage de la convention** : Déterminer et sécuriser l'entité qui sera le **porteur officiel de la convention de stage avec chaque établissement scolaire d'appartenance des différents jeunes**, en rappelant que c'est cette structure qui endosse la responsabilité légale des jeunes.
- **Encadrement des stagiaires** : Assurer la présence d'un **animateur ou référent identifié** pour le groupe, même si cette personne n'accompagne pas les élèves sur l'intégralité des sites visités.

DOCUMENT DE TRAVAIL - CARTE DES PROJETS DE STAGES COLLECTIFS / MULTI-SECTORIELS

MISE A JOUR LE 15/12/25



*Stages collectifs au sein d'une seule entreprise